

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3 /2006): Section III Commission, Section VIII

Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 12/09/2006

La commission a adopté le rapport de Giovanni PITTELLA (PSE, IT) et de Valdis DOMBROVSKIS (PPEDE, LV) sur le projet de budget rectificatif n° 3/2006. Tout en étant d'accord avec les augmentations proposées par la Commission européenne dans son avantprojet de budget rectificatif n° 3/2006 pour l'Autorité européenne de surveillance GNSS, pour l'Agence européenne de la sécurité aérienne, pour l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures et pour le Contrôleur européen de la protection des données, la commission parlementaire estime qu'il est trop tôt pour prévoir à ce stade de l'exercice budgétaire les augmentations nécessaires dans les lignes concernées en réduisant d'autres lignes dont l'exécution est encore possible en 2006. Elle rejette donc l'intention du Conseil de couvrir les demandes de crédits additionnels par le redéploiement et, en particulier, de compenser l'augmentation demandée par le Contrôleur européen de la protection des données en réduisant la section «Commission» du budget.